ACADÉMIE DE GRENOBLE.

SÉANCE ANNUELLE
DE RENTRÉE
DES FACULTÉS,

LE 20 NOVEMBRE 1860.

DISTRIBUTION
DES
MÉDAILLES ET DES PRIX
DÉCERNÉS
A MM. LES ÉTUDIANTS
De la Faculté de Droit et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

La séance de Rentrée des Facultés et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie a eu lieu le mardi 20 novembre 1860, dans la salle des audiences solennelles de la Cour impériale de Grenoble.

Une foule nombreuse et choisie s'était rendue à



cette réunion, où le Conseil académique, qui était en session à Grenoble, se trouvait représenté par un grand nombre de ses membres, notamment par M. le Préfet de l'Isère, par NN. SS. les Evêques de Grenoble et de Valence et par M. Bonafous, procureur général près la Cour impériale de Grenoble.

On remarquait dans l'enceinte réservée, M. Bourbaki, général commandant la division militaire; M. Castel, colonel de gendarmerie; M. Jollivet, colonel du 95me régiment de ligne; MM. Blanchet et Petit, présidents de chambre; MM. les Vicaires généraux du diocèse de Grenoble; M. Alméras-Latour, premier avocat général.

Dans une partie de la salle étaient réunis un certain nombre de Dames, des Magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, des membres notables du clergé, des officiers, etc.

Dans l'autre partie se pressaient des fonctionnaires de tous ordres, des Avocats, des Avoués, des Notaires et une foule d'autres personnes invitées par M. le Recteur. MM. les Etudiants y figuraient en grand nombre.

A une heure, M. le Recteur est entré dans la salle, accompagné de MM. les Inspecteurs d'académie, de MM. les Doyens, le Directeur de l'Ecole de médecine et les Fonctionnaires de l'enseignement supérieur, de MM. le Proviseur et les professeurs du Lycée, tous en costume.

M. le Recteur a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante :

Messieurs,

L'enseignement supérieur de cette académie acquiert, chaque année, de nouveaux titres à votre sympathie. C'est ce que vous reconnaîtrez dans les rapports qu'on aura bientôt l'honneur de lire devant vous; vous y verrez avec quel zèle MM. les professeurs ont fait réussir dans cette ville les heureuses institutions que l'on doit à la haute sollicitude de M. le ministre; vous y remarquerez aussi leur empressement à exposer au public les faits les plus importants et les découvertes qui attirent l'attention du monde éclairé.

Des conférences ont été organisées pour les divers cours de la Faculté de droit, et elles ont reçu, dès le principe, ce caractère d'utilité pratique qui assure le succès. Je ne voudrais pas enlever à M. le doyen le plaisir de vous faire connaître la part de dévouement qui revient à MM. les professeurs; il me suffira de citer ici quelques faits dignes de votre attention. Les conférences ont été suivies par vingt-cinq étudiants; ce qui est une marque du bon esprit qui anime les élèves et de l'heureuse influence qu'on exerce sur eux. Grâce à ces exercices familiers qui tiennent les jeunes gens en haleine et les obligent à réagir eux-mêmes sur l'enseignement, le travail s'est fortifié et le niveau des études s'est élevé. C'est ce que l'on a pu constater aux examens de fin d'année; jamais un aussi grand nombre de boules blanches n'avait été obtenu et mérité. Un tel succès fait honneur à la Faculté et à son doyen.

Les Facultés des sciences et des lettres, sous l'habile direction de leurs chefs, ont poursuivi dans les cours ordinaires et dans les cours populaires du soir, l'œuvre si importante de la diffusion des lumières. D'un côté l'on a initié le public aux inventions les plus utiles et les plus curieuses des temps modernes; de l'autre, on a fait connaître notre grandeur nationale, c'est-à-dire les pensées et les actions du peuple

le plus civilisateur du monde. Les cours ont été faits avec talent et l'on ne saurait se trop louer du zèle de MM. les professeurs et les doyens.

Deux professeurs de ces facultés que recommandaient leur mérite et de longs services ont reçu de la main même du Souverain la croix de la Légion d'honneur. Cette haute faveur jette de l'éclat sur l'académie de Grenoble, et j'en exprime ici respectueusement ma reconnaissance à Sa Majesté l'Empereur.

L'organisation de l'Ecole de médecine a été l'objet d'études approfondies au sein du conseil académique, et elle a été également examinée par M. l'inspecteur général de l'ordre de la médecine. Dans ces diverses circonstances, il m'a été donné de constater de nouveau avec quel sentiment du devoir et quelle intelligence des besoins de la science MM. les professeurs envisageaient le haut enseignement qui leur est confié, et, aussi, quel bon esprit de famille règne dans cette société de savants dirigés par un chef respecté.

Messieurs, l'enseignement supérieur doit l'intérêt qu'il inspire à sa mission élevée et aux services qu'il rend à la société. Il a pour but, en effet, de faire connaître ce que l'homme a produit de grand, de beau et d'utile, depuis le moment où Dieu le marquant au front lui a communiqué l'esprit créateur.

Les poëtes, les orateurs, les historiens, les philosophes, nous montrent en action la noblesse de l'âme, la force de caractère, les plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur. C'est toute l'histoire de l'humanité qui se déroule devant nous avec le cortége des noms glorieux, les grands exemples des dévouements patriotiques, les entraînements du génie; c'est le mouvement de civilisation qui nous apparaît se développant sous l'inspiration sainte et féconde du christianisme, et s'élevant peu à peu jusqu'au point marqué par la main providentielle de Dieu.

D'un autre côté, les intérêts matériels de l'homme occupent

une large place dans l'enseignement supérieur. Ce n'est pas dans cette enceinte et devant l'élite de la société qu'il est nécessaire de faire voir par quelle liaison intime ces intérêts se rattachent aux besoins moraux de l'ordre le plus élevé; cependant, Messieurs, permettez-moi d'indiquer ici, en peu de mots, l'un des côtés de cette importante question. Lorsque vous entrez dans un de ces ateliers où une certaine image de la vie est donnée par l'activité de nombreuses machines et par le travail incessant d'ouvriers laborieux, vous admirez sans doute la sage économie des forces de la nature, les combinaisons savantes des propriétés de la matière et les conceptions ingénieuses qui ont présidé aux transformations de mouvement; mais cette admiration s'épuiserait bien vite, si, par quelqu'endroit, vous ne sentiez qu'il s'agit ici des graves intérêts de l'homme, si l'action bienfaisante de la Providence divine ne se révélait à votre esprit. Cependant lorsque vous remarquez que tout ce mouvement mécanique, établi dans tant d'usines sur la surface de l'Europe, aboutit à donner du pain à des millions de familles, et que par ces combinaisons purement matérielles l'aisance et le bien-être se répandent dans la classe la plus nombreuse; lorsque vous voyez se développer dans le peuple, sous l'influence d'une vie rendue plus facile et plus accessible à la réflexion, l'esprit d'économie, le goût de l'ordre, le sentiment de la dignité personnelle, et, par suite, l'amour du bien moral, le respect des vertus domestiques et sociales, le désir de mieux connaître les devoirs envers Dieu et la volonté de les pratiquer; alors les sciences vous apparaissent comme de puissants instruments de morale, de patriotisme et de religion; alors vous reconnaissez qu'elles aussi étudient l'homme dans ce qu'il a fait de grand, de beau et d'utile, non-seulement au point de vue spéculatif, mais encore au point de vue des intérêts généraux.

Ainsi, Messieurs, l'enseignement supérieur nous montre sous ses divers aspects la puissance de l'esprit humain.

D'ailleurs en insistant sur les grandes actions de nos pères, et sur les idées neuves et fécondes qu'ils ont répandues dans le monde, il fait aimer notre patrie si riche en productions littéraires, si savante et si bien inspirée dans les applications de la science, si illustre parmi les nations; il nous fait voir clairement que l'histoire de notre pays est en quelque sorte l'histoire des événements préparés par la Providence pour le progrès de l'humanité. De cette manière, il stimule l'ardeur de la jeunesse et lui ouvre la voie des grandes choses.

C'est pour cela que cet enseignement, aussi bien que les enseignements secondaires et primaires dont il est le couronnement, est l'objet d'une attention toute particulière de l'éminent ministre qui nous dirige. Nous sommes heureux de voir dans cette ville ses vues généreuses aussi bien comprises et aussi bien secondées. Chaque fonctionnaire accomplit son devoir avec zèle, distinction et simplicité. Satisfait du bien produit, il jouit de la douce récompense qu'il trouve dans sa conscience et dans l'estime publique. Mais aujourd'hui que l'Empereur a dit aux fonctionnaires de cette Université ces paroles qui sont notre gloire : « *Je compte sur l'Académie de Grenoble pour inculquer à la jeunesse les sentiments patriotiques dont vous vous faites l'organe*, » nous devons nous recueillir en nous-mêmes. Ce n'est pas assez d'avoir reçu une marque si élevée de bienveillance, il nous faut faire de nouveaux efforts pour nous maintenir à la hauteur de la confiance du Souverain. Les collaborateurs dévoués et distingués qui m'entourent voudront, j'en ai la certitude, soutenir la bonne renommée qui leur a valu ce précieux encouragement de l'Empereur.

Après ce discours, la parole a été donnée à M. Taulier, doyen de la Faculté de Droit, qui a

rendu compte en ces termes des travaux de cette Faculté :

Messieurs,

Pendant l'année scolaire 1859-1860, la Faculté de droit a paisiblement continué le cours de ses travaux.

L'enseignement y a été donné avec un talent et un zèle auxquels, depuis longtemps, l'opinion publique se plaît à rendre hommage.

M. Perier, après avoir obtenu dans un brillant concours le titre d'agrégé, a été nommé professeur de droit romain. Cette promotion a été accueillie par des sympathies unanimes, juste récompense d'un caractère honorable, d'une vie pure, d'un mérite éprouvé.

Les étudiants ont été constamment animés du meilleur esprit. A l'intérieur leur attitude a été respectueuse; à l'extérieur leur conduite n'a provoqué aucune plainte, parce qu'elle n'a jamais cessé d'être convenable et digne de jeunes gens bien nés et bien élevés. La loi de l'assiduité a été fidèlement observée, sauf de très-rares exceptions qui ont provoqué, à la fin de l'année, quelques répressions sévères. Ceux qui ont été frappés devaient s'y attendre. Ils savaient que, si les professeurs aiment à s'inspirer d'une indulgente bienveillance, ils ne descendent jamais jusqu'à la faiblesse qui est l'oubli du devoir.

Les conférences, instituées par un ancien ministre, imposaient aux familles des sacrifices souvent au-dessus de leurs forces. M. le ministre actuel, éclairé par l'expérience, a réduit ces sacrifices à des proportions modestes. Aussitôt les conférences ont été réorganisées. Vingt-cinq élèves se sont fait inscrire pour cet utile exercice. C'est beaucoup pour une première année; ce n'est pas encore assez. Les conférences sont des entretiens qui, une fois par semaine, reprodui-

sent sous une forme familière les leçons données du haut de la chaire et où le professeur n'est pas moins interrogé qu'il n'interroge. Les élèves comprendront de plus en plus les précieux avantages de ces douces et faciles communications. Chaque professeur a tenu à diriger lui-même les conférences de son cours. C'est une preuve de dévouement; c'est aussi un témoignage d'affection donné à la jeunesse; elle saura y répondre. S'il m'était permis d'exprimer un vœu, je voudrais que les conférences, au lieu d'être facultatives, fussent obligatoires. Pourquoi ne le seraient-elles pas? Combien la nécessité d'y prendre part ranimerait d'ardeurs qui chancellent et préviendrait d'inévitables défaillances!

La faculté a fait subir dans les sessions du mois de juillet et du mois d'août quatre-vingt-seize épreuves, qui ont produit cent quatre-vingt-dix-sept boules blanches, cent quarante-neuf boules rouges et treize boules noires. L'année précédente, dix épreuves de plus avaient produit quatre boules blanches de moins, trente-deux boules rouges et trois boules noires de plus. Cette année a donc été marquée par un progrès; je l'attribue en grande partie aux conférences.

Le nombre des élèves inscrits est resté à peu près stationnaire. Nous espérons qu'il va s'accroître. L'annexion de la Savoie à la France est un fait heureux, surtout pour la ville de Grenoble. La Savoie fut toujours le pays des fortes études. Sous le premier empire, elle produisit d'éminents jurisconsultes, formés à notre Faculté. Les pères s'en souviendront; ils nous enverront la génération actuelle, qui nous appartient bien un peu par droit de voisinage. Nous serons heureux de la bien accueillir. Ne savons-nous pas, du reste, que si le pays qui la vit naître était devenu étranger par les vicissitudes de la politique, il était resté français par le cœur? Aussi, dirons-nous : il n'y a rien de changé; ce sont quelques bons élèves de plus. Si de trompeuses illusions devaient entraîner dans un plus grand centre quelques-uns de ceux que nous attendons, ils nous viendront plus tard. La

vérité est l'œuvre du temps et de l'expérience. Les familles auront appris où se trouvent ce calme de la vie, qui favorise l'étude, et cette surveillance paternelle, qui écarte le péril.

J'ai maintenant une pieuse tâche à remplir. Au nom de la Faculté, j'exprime les douloureux regrets que lui a causés la mort inattendue de M. Gautier, son respectable doyen honoraire. Pendant près de soixante ans, M. Gautier appartint au barreau; pendant trente-six ans, il fit partie de la Faculté. Avocat, il représenta la délicate finesse de l'esprit et la droiture de la conscience; professeur et doyen, il fut la plus austère personnification du devoir. Il honora sa vie par le travail; il mourut plein de jours. Je fus son élève; dans un concours, sa voix départagea les juges et me fit son collègue. Je devins son successeur, comme chef de la Faculté. De nombreux amis ont déploré sa fin subite; mais plus que tout autre, je vénère et je bénis sa mémoire.

M. Leroy, doyen de la Faculté des Sciences, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Messieurs,

La science a été de notre temps si prodigue de ses faveurs qu'on s'est habitué à être exigeant envers elle et à attendre beaucoup de ses représentants. C'est donc un péril en même temps qu'un honneur d'être investi de ce titre; et si nous le portons officiellement, je suis tenu de vous faire connaître de temps en temps ce que nous avons fait pour le mériter de plus en plus.

Les Facultés des sciences ont en effet deux tâches à remplir : l'une est réglementaire, c'est celle de l'enseignement; l'autre obligatoire moralement, consiste dans le travail personnel que chacun de leurs membres apporte à l'édifice scientifique. Puisque l'édifice est sans bornes, qu'il y a toujours à perfectionner et à étendre, il est naturel que nous ayons sans cesse

des etudes à faire et que vous ayez sans cesse à nous demander compte de notre zèle. Il est vrai que le zèle et les efforts ne suffisent pas toujours pour mener au but dans le champ des découvertes. Il faut, pour réussir, que le but ait été choisi avec bonheur, et ce choix, ainsi que la poursuite ultérieure, dépend de circonstances bien diverses, souvent imprévues, quelquefois fortuites. Cette bonne fortune des études n'a certes pas fait défaut à la Faculté des sciences de Grenoble : elle a su se procurer plus d'une fois les occasions de chercher et de trouver. C'est aux plus jeunes d'entre nous que conviennent particulièrement les recherches continues et pour ainsi dire quotidiennes. Veuillez donc vous souvenir, Messieurs, que maintes fois j'ai pu faire figurer dans mon rapport la Faculté tout entière, et permettez-moi de vous donner cette année le résumé des travaux dus à nos jeunes et laborieux collègues.

M. Lory a publié plusieurs mémoires, la plupart dans le bulletin de la Société géologique de France, presque tous relatifs à une question bien débattue, *celle de la classification géologique du grès à anthracite des Alpes.* Cette question n'intéresse pas seulement la géologie de nos contrées et l'avenir de nos exploitations de combustibles; mais elle est encore de la plus haute importance pour la science en général. En effet, les gisements d'anthracite des Alpes présentent des circonstances particulières qui semblent constituer une exception capitale aux lois ordinaires de la répartition des fossiles dans la série des formations. Cette exception est celle-ci : c'est que les types des végétaux fossiles qui, partout ailleurs, sont propres au vrai terrain *houiller*, semblent se rencontrer ici dans un terrain différent, caractérisé par des fossiles d'une époque bien moins ancienne que celle de la houille. Faut-il admettre comme réelle cette anomalie, unique dans la science, ou bien ne serait-elle qu'une illusion résultant des bouleversements compliqués que les couches ont éprouvés? Ne pourrait-on pas espérer d'expliquer ainsi l'anomalie remarquée, et

de classer enfin les terrains des Alpes conformément aux lois ordinaires de la succession des formations et des fossiles dans le reste de l'Europe ? Les observations nouvelles de M. Lory tendent à avancer dans ce dernier sens la solution de la difficulté. Dès à présent, il croit être en mesure de conclure que tous les vrais grès à anthracite des Alpes, caractérisés par les plantes fossiles qui accompagnent ordinairement la houille, doivent être classés en effet dans le terrain houiller, et que leurs enchevêtrements apparents avec des couches d'une autre époque, ne sont que les résultats des révolutions géologiques qui ont produit le relief des Alpes.

M. Seguin a continué des travaux commencés dans les années précédentes; les uns ayant encore pour objet l'électricité, les autres l'étude d'un gaz remarquable trouvé par M. Quet, notre savant Recteur, dans les produits de la décomposition de l'alcool par l'étincelle électrique et par la chaleur. Ce gaz, qui n'a pu être isolé des autres produits que par le proto-chlorure de cuivre ammoniacal, moyen employé par M. Quet, est un hydro-carbure ayant, d'après l'analyse qui en a été faite, la même composition qu'un hydrogène carboné obtenu autrefois par Edmont Davy dans des circonstances assez difficiles à reproduire. MM. Quet et Seguin, en l'étudiant de nouveau, se sont particulièrement attachés à l'examen de ses principales réactions, et surtout de ses combinaisons avec le chlore, lesquelles fournissent de nouveaux produits très-divers, solides, liquides et gazeux.

De plus, M. Seguin a complété l'analyse qu'il avait entreprise des matières qui remplissent les intestins des papillons des vers à soie, étude dont pourrait peut-être profiter un jour la connaissance des maladies de ces insectes. Il a reconnu que la partie solide qui est très-abondante, était surtout de l'acide urique et que la partie liquide contenait de l'acide lactique. Il y a trouvé en outre des matières albumineuses, des phosphates, des chlorures et des sulfates, d'où il résulte que le mélange de toutes ces matières a une analogie singulière avec

l'urine des animaux supérieurs carnivores, analogie qui s'explique peut-être par cette remarque que le ver une fois enfermé dans le cocon ne prend plus de nonrriture végétale, mais vit au contraire aux dépens de sa propre substance.

M. Valson, professeur chargé du cours de mathématiques, s'est occupé lui-même de diverses questions relatives à la théorie générale des surfaces. Dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences, il a surtout cherché si les méthodes nouvelles dont M. Lamé a enrichi la science ne s'appliqueraient pas aux surfaces paraboloïdes qui sont d'un usage si fréquent en géométrie. Mais l'objet principal des travaux du professeur a été la continuation de ses recherches sur les applications de la théorie de la capillarité à l'étude des actions moléculaires. Sans entrer ici dans des détails trop techniques, il est cependant possible de faire connaître en quelques mots quel est l'état de la question et de donner une idée des résultats qu'on peut obtenir.

Un des sujets les plus dignes d'examen et en quelque sorte à l'ordre du jour de la science, est celle des actions qui se passent entre ces parties fines et délicates dont tous les corps sont composés et qu'on appelle des atômes. On s'en occupe autant pour son importance que pour les grandes difficultés qu'il présente. Les procédés de recherches qu'on a pour pénétrer dans une pareille question sont rares, et il n'y a guère que l'étude des propriétés optiques des corps qui ait conduit jusqu'à présent à des résultats utiles. On connaît à cet égard les expériences remarquables de M. Biot; mais quelle que soit l'importance de cette méthode, elle ne peut s'étendre qu'à un nombre limité de faits. Beaucoup d'autres lui échappent complètement. C'est dans cette disette de moyens que M. Valson s'est demandé si les phénomènes capillaires n'offriraient pas pour ce genre de recherches de nouvelles ressources; si dans le phénomène de l'ascension que les liquides éprouvent, mis en contact avec ces tubes si fins et si déliés dans lesquels ils s'élèvent sous l'action de forces mystérieuses qui sont au pre-

mier abord en contradiction avec les lois générales de l'équilibre, il ne se produirait pas, pour les corps amenés à un état qui permit de les soumettre à ce genre d'expériences, des modifications dépendantes de leur nature, et telles qu'il serait possible de trouver dans le degré de cette ascension un moyen précieux et en même temps très-commode de reconnaître les variations moléculaires d'un grand nombre d'entre eux et de saisir par là le moindre changement qui surviendrait dans leur composition. Si cette pensée se réalisait, le tube capillaire deviendrait entre les mains du physicien, pour l'étude des actions intimes des corps, ce qu'est le thermomètre pour apprécier la variation de température. Ce serait une véritable richesse. Aussi M. Valson s'est-il mis de suite à l'œuvre, et déjà il est parvenu à un certain nombre de résultats intéressants et nouveaux. Ces résultats ne sont pas susceptibles de trouver place dans ce rapport; mais ils ont fait l'objet de plusieurs communications scientifiques, et ils sont assez précieux pour encourager M. Valson dans la poursuite de ses études et de ses expériences.

Ces travaux particuliers de nos plus jeunes collègues n'excluent pas le travail courant des laboratoires auquel tous les professeurs prennent part. Ajoutons encore que la Faculté a continué de recueillir les observations météréologiques faites en divers lieux et spécialement à Grenoble. A ce propos, nous avons à remercier M. Demarchi qui observe et enregistre les indications des principaux instruments; MM. Ruelle, Berthoin et Géoffroy, instituteurs, l'un au Villard-de-Lans, le second à Vienne et le troisième à la Forteresse, lesquels envoient tous les mois des indications très-précises sur l'état du ciel et de l'atmosphère; enfin, M. Gonthell, garde du génie, qui a bien voulu se charger d'observer un pluviomètre placé sur la tour du fort Rabot. Les mesures prises avec cet instrument et comparées avec celles du pluviomètre placé dans le parterre du jardin de la préfecture, a déjà permis de reconnaître combien la quantité de pluie tombée est différente entre ces deux sta-

tions pourtant si peu éloignées. C'est par de semblables observations que l'on est parvenu à découvrir, dans les changements atmosphériques, des lois importantes au double point de vue de la science du globe et de la pratique, et dès aujourd'hui utilisées par la marine partout où le télégraphe électrique peut faire parvenir ses signaux plus rapides que la tempête, et au moyen desquels il devient souvent possible de se prémunir contre ses ravages.

Cette année l'éclipse de soleil du 18 juillet a été dans quelques pays l'occasion d'observations météorologiques dont l'espèce est très-rare. Ce phénomène n'aurait pas trouvé la Faculté au dépourvu sans le contre-temps qui vint rendre inutiles tous les préparatifs déjà faits, et si nous rappelons ici une tentative avortée, c'est pour avoir le plaisir de remercier les personnes instruites et dévouées qui avaient bien voulu se joindre à nous pour la seconder. Des professeurs du Lycée avaient mis leur expérience à notre disposition ou plutôt au service de la science, un artiste habile de cette ville s'était chargé des images photographiques à faire pendant l'éclipse, et y avait déjà préludé par des images du soleil dans son plein; une petite expédition, composée de deux élèves de la Faculté, était allée s'installer sur la crête du Saint-Eynard, pour y faire sur la chaleur et la lumière des expériences correspondantes à celles qui devaient se faire à Grenoble. De tout cela il ne reste que le souvenir du zèle apporté par chacun dans cette circonstance; tout le phénomène, comme on le sait, s'étant abîmé, au moment de se produire, dans un orage épouvantable.

Après ces détails, Messieurs, que je n'ai pas cru indignes de votre intérêt, et qui d'ailleurs me fournissent l'occasion de rendre justice à qui de droit, je m'arrêterai peu à nos fonctions ordinaires et obligées qui sont l'enseignement et la collation des grades, parce que, chaque année, ces fonctions se renouvellent avec une sorte d'uniformité qui me permet d'en parler rapidement.

Le baccalauréat a conduit devant nous à peu près le même

nombre de candidats que l'année dernière. Ce nombre était en grand progrès sur celui de l'année qui l'avait précédée, puisque de 78 il s'était élevé à 101. Pour cette année, dans nos quatre sessions, dont trois à Grenoble et une à Valence, il a été de 126. Ce chiffre paraît bien supérieur au précédent; mais, vu la faculté accordée aux postulants de passer leur examen en divisant les épreuves, bénéfice dont 49 ont profité, nous ne devons prendre que la moitié de ce dernier nombre, ce qui nous ramène au chiffre total de 102, c'est-à-dire à une unité près, au chiffre de l'année scolaire précédente.

Je ne dirai rien des épreuves subies. Nous les eussions désiré plus satisfaisantes et 64 ajournements contre 62 admissions prouvent que trop d'élèves se présentent dans un état de préparation insuffisante. Souvent, j'ai fait entendre ici quelques conseils aux candidats; mais comme ils sont semblables à ceux que dispense plus éloquemment que je ne pourrais le faire mon collègue de la Faculté des lettres, je laisserai à sa parole plus persuasive et plus écoutée le soin de les reproduire pour nous deux.

Nos sessions de licence n'ont pas été absolument stériles. Deux candidats se sont présentés, l'un pour la licence ès sciences mathématiques. Il a été ajourné. L'autre pour la licence ès sciences physiques; mais ce candidat ayant demandé à diviser son épreuve orale, ce qu'autorise le règlement, se trouve avoir encore la moitié de cette épreuve à subir. Ayant réussi dans ses épreuves écrites et pratiques, il y a lieu d'espérer qu'un succès complet couronnera ses efforts.

Ce serait, Messieurs, abuser de votre patience que de vous développer les programmes de notre enseignement. Qu'il me suffise de vous dire qu'il a eu une marche régulière et que tous les cours ont eu lieu en présence d'un nombre d'auditeurs à peu près égal à celui des autres années. Par suite d'une maladie du professeur, le cours de chimie seul a perdu quelques leçons; mais par la disposition de ce cours qui se complète en deux ans, il est facile de réparer cette suppression,

en ce sens qu'elle a porté sur une partie qui ne devait être traitée que sommairement, la chimie organique, et qui au contraire devra être examinée avec détail cette année.

Voilà pour nos cours ordinaires. Ceux du soir ont eu lieu exactement pendant le semestre d'hiver et toujours avec cette affluence d'auditeurs qui nous permet d'espérer qu'ils seront encore longtemps recherchés par le public qui a pris l'habitude de les fréquenter. Le mélange des notions scientifiques et des notions littéraires, prescrit pour ces leçons populaires, est donc si sagement combiné qu'il répond aux aspirations instinctives de l'esprit et du cœur. Sciences et lettres se donnent ici la main et leur alliance exclut toute rivalité et toute question oiseuse de suprématie. Les cours du soir sont une démonstration singulière et vivante de cette vérité si souvent proclamée que, si chaque individu a ses aptitudes spéciales et bornées, l'esprit humain n'en a pas moins des besoins divers qui demandent à être satisfaits simultanément dans de justes proportions. Voyez, dans notre salle, cette population très-diversement composée, également attentive aux explications scientifiques et aux développements littéraires. Ici la curiosité de l'esprit s'éveille pour la connaissance des secrets de la nature et des moyens d'en tirer parti par des applications plus ou moins ingénieuses; là les mains applaudissent, interprètes du cœur, au récit des grandes actions qui embellissent l'histoire de la patrie, et il n'est pas jusqu'aux délicatesses de la pensée et de la forme littéraire, jusqu'à l'essence la plus pure de la morale déposées dans les œuvres d'art et révélées par de charmantes leçons qui ne captivent le goût docile et satisfait des mêmes auditeurs. Les facultés de l'esprit humain sont donc égales entre elles et ont les mêmes droits : peut-être même ont-elles besoin réciproquement les unes des autres dans une certaine mesure pour se pondérer et se maintenir dans de sages limites. Nous nous félicitons donc d'avoir été appelés, de concert avec nos collègues de la Faculté des lettres à

réaliser une pensée de conciliation qui honore à la fois ceux qui l'ont émise et ceux qui viennent à nous pour en profiter.

M. Maignien, doyen de la Faculté des Lettres, s'est levé à son tour, afin de rappeler les travaux accomplis par la Faculté des Lettres, et indiquer ceux qu'elle tient en réserve pour l'année qui commence :

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Je ne viens pas, sous prétexte de compte rendu de nos travaux pendant l'année scolaire 1859-60, répéter des observations que j'ai eu l'occasion de vous présenter déjà dans l'une ou l'autre de ces solennités qui se sont renouvelées douze fois pour nous depuis la création de notre Faculté. Je n'ai donc pas à vous entretenir longtemps de nos examens et de nos cours que vous connaissez; je veux seulement vous soumettre quelques courtes réflexions sur le véritable but de nos études et sur leurs résultats. C'est un point où l'erreur est capitale, où les retards sont souvent irrémissibles. Vous voudrez donc bien m'accorder quelques moments d'attention et fortifier de votre approbation quelques raisonnements qui s'adressent surtout à la jeunesse et qui, je l'espère, ne seront suspects pour personne.

Tous les jours de nouvelles objections, je veux dire d'anciennes objections rajeunies tant bien que mal, se produisent imprudemment et peuvent égarer la jeunesse, avec d'autant plus de facilité que des motifs spécieux de travail, d'avenir, de certitude dans les résultats sont exposés avec une hardiesse et une conviction aveugles. Il ne s'agit pas ici de conflit et de rivalité entre les sciences et les lettres, mais d'une juste part

2

à leur faire; car, par une singularité remarquable on est, en fin de compte, injuste envers les deux ordres de connaissances en ne voyant ou ne recherchant que l'utilité réelle et pratique du métier que l'on se propose de faire toute sa vie. Les sciences elles-mêmes, qui présentent à un haut degré cette utilité, ne s'y renferment pas absolument, à beaucoup près, et dans leurs hautes spéculations, dans leur élément vraiment scientifique, elles échappent par un idéal plus élevé aux éloges intempestifs dont on les comble à ce point de vue. Quant aux lettres, c'est-à-dire aux spéculations et aux analyses qui ont pour objet l'homme même et Dieu, créateur de toutes choses, tous les jours nous entendons dire et on écrit qu'elles sont sans doute d'un certain agrément (ce qui pourrait bien n'être pas toujours vrai), mais qu'elles sont souvent un obstacle, un empêchement dans la carrière choisie, qu'elles prennent un temps qui pourrait être plus utilement employé. J'ai souvent entendu cette objection, même pour les grades, et il n'est pas jusqu'à ce modeste diplôme de bachelier, qui n'ait à se défendre. Il semblerait, pour qu'on lui fît grâce, qu'il eût à faire vivre heureux et tranquille son heureux possesseur, et qu'il dût être productif pour signifier quelque chose. Ce n'est pas un lieu commun, Messieurs, ces objections souvent répétées sont une réalité des plus présentes. Or, il y a dans cette question une erreur évidente ou un sophisme flagrant que vous me permettrez de signaler ici. Il y a, je le sais, des connaissances, des études, des méthodes qui peuvent vieillir et appeler le progrès; mais je parle ici du fonds même, c'est-à-dire de l'éducation de l'esprit, de son entier et libre développement dont la nécessité reste immuablement la même. Il est aussi utile aujourd'hui qu'il l'a jamais été d'être instruit dans les diverses branches de la littérature, et il ne l'a jamais été plus qu'aujourd'hui, même aux époques où aucun doute à ce sujet n'était possible. Ainsi, nous ajoutons: l'utilité du diplôme de bachelier ès lettres ne diminuerait pas du moindre degré, lors même qu'il ne serait pas exigé pour de certaines carrières.

La raison en est simple : l'utilité des études littéraires, c'est le développement de l'esprit, c'est la connaissance des idées, des faits, des principes, c'est le sentiment du beau et du bon, toutes choses sans lesquelles l'esprit reste honteusement enveloppé; c'est l'activité intellectuelle sans laquelle les dons de l'intelligence ne sont souvent qu'un fardeau, c'est enfin, la lumière qui jette de vives lueurs sur les occupations les plus diverses.

Il s'agit donc de cette culture intellectuelle bonne partout, que rien ne remplace nulle part. Que cela soit bien compris et tout va bien : on ne s'étonnera plus alors, on ne s'indignera même plus qu'un candidat, par exemple, soit arrêté à l'entrée de sa carrière, c'est-à-dire simplement retardé, pour avoir manqué une composition. Qu'est-ce que cela, une version de plus ou de moins? Mais avoir manqué cette version, c'est savoir trop peu de latin, trop peu de français, c'est quelquefois avoir écrit, sans hésiter, des contre sens évidents, des contradictions étranges; c'est encore avoir l'esprit embarrassé, la vue courte, l'intelligence peu exercée et peu fournie, toutes choses dont le monde s'apercevrait facilement plus tard, quand il serait trop tard. Beaucoup comprennent très-bien cela et nos sessions, cette année, n'ont pas été sans succès.

Nous avons eu dans cette année scolaire 1859-60, 135 candidats au baccalauréat. 80 ont été admis aux épreuves orales où 63 ont été déclarés admissibles au grade : 2 avec la mention *très-bien*, MM. Tremeau et Morin. — 6 avec la mention *bien*, MM. Voulet, Teyssaire, Bedoin, Valayer, Couret et Michoudet.

Je crois faire une chose juste et bonne en vous citant les noms de ces jeunes gens qui, avec des compositions qu'on ne trouve pas trop faciles, et un examen oral qui n'est pas non plus sans quelque difficulté, ont franchi avec courage ces pas dangereux, en dépassant de deux et de trois degrés la limite à laquelle il leur suffisait rigoureusement d'atteindre. Même nombre de candidats que l'année précédente; 11 de plus admis aux épreuves orales, et, aussi en plus, 8 bacheliers.

Notre session de licence n'a pas été heureuse cette année : 3 candidats ont plus ou moins approché du but sans y arriver. Enfin un examen pour le doctorat a eu lieu. La rareté et l'intérêt des sessions pour le doctorat font de ces séances une sorte de solennité littéraire dans les Facultés des lettres : M. Siguier, licencié ès lettres, censeur au Lycée impérial de Grenoble a présenté deux thèses : l'une, en français, sur Antipater de Tarse dont il ne reste aucun ouvrage, et dont il avait entrepris de reconstruire la doctrine à l'aide de l'histoire de la philosophie; l'autre, en latin, sur la doctrine morale de Sénèque dans les lettres à Lucilius. M. Siguier, après une soutenance qui a duré environ sept heures pour les deux thèses, a été admis au grade de docteur ès lettres.

Nous aurons tout dit, si nous ajoutons à ces divers examens la correction du discours latin pour le prix que M. le Recteur propose chaque année à l'émulation des Lycées et des colléges de l'Académie. Est-il besoin de dire que le zèle des élèves de rhétorique du ressort est vivement stimulé par l'attente de ce concours, de cette lutte où ils ne connaissent pas leurs adversaires, où ils ont à se défendre eux-mêmes et leurs propres foyers, où chacun, sans compter l'imitation plus ou moins libre du style de Cicéron, pourrait encore prendre pour titre le sujet d'un discours fameux du grand orateur, *pro domo suâ.*

Voilà, Messieurs, le résultat de nos examens, et ces détails suffisent à rendre évidente la nécessité de ces exercices publics qui constatent les acquisitions faites et maintiennent un certain niveau d'études générales sincèrement pratiquées, et dont l'utilité est de plus en plus pressante. Qui de nous, en effet, ne s'est facilement aperçu de ce manque d'études vraiment littéraires chez des esprits quelquefois très-vifs, mais trop peu cultivés. Quelle incertitude dans la suite des idées, quelle confusion des principes, souvent même quelles ténèbres sur les questions les plus élémentaires et les plus importantes! Malheureusement, quand on en est là, on ne s'en aperçoit plus soi-même; les phrases n'en coulent pas moins facilement,

elles n'en vont au contraire que mieux, n'étant retenues par aucun scrupule de style, ni aucun remords de logique. Quoi qu'il en soit, le remède et la précaution utile, c'est l'étude. Nous y concourons pour notre part et nous y apportons tout notre zèle et tous nos soins. Vous le savez, Messieurs; vous voulez bien vous en souvenir, aussi quelques mots suffiront pour en mettre le résumé sous vos yeux :

Le professeur de philosophie, M. Patru, traitant de la psychologie et de la logique, s'est efforcé d'éclaircir et d'approfondir les idées qui doivent composer ces deux sciences, et de les coordonner entre elles pour leur donner l'exactitude et l'enchaînement qui puissent satisfaire les esprits rigoureux et aussi les intelligences moins exercées aux études philosophiques.

Cette année, il étudiera, en suivant la même méthode, la morale et le droit naturel. — L'année dernière ce professeur avait publié une exposition des doctrines de Cicéron dans son *de officiis* et une interprétation de la méthode de Descartes, d'après le *discours de la méthode;* il y a ajouté cette année un résumé des *doctrines de Port-Royal* sur la logique, et une analyse du traité de la connaissance de Dieu et de soi-même par Bossuet, et du traité de l'existence de Dieu par Fénélon.

Le professeur d'histoire, M. Macé, après avoir tracé un tableau d'ensemble de l'administration de Richelieu, a poursuivi l'histoire de la guerre de trente ans, étudié les négociations et dispositions du traité de Westphalie, la fronde, dans ses diverses périodes, la guerre contre l'Espagne et le traité des Pyrénées. Il a fait connaître la révolution d'Angleterre, le gouvernement de Cromwell, la restauration des Stuarts, enfin l'histoire de Mazarin, le gouvernement personnel de Louis XIV et l'administration de Colbert. Cette année il achèvera le règne de Louis XIV, et, parallèlement, l'histoire des principaux états de l'Europe dans leurs rapports avec la France. Il commencera ensuite d'après le même plan, l'histoire du XVIIIe siècle.

Ce professeur a publié la deuxième partie de son guide iti-

néraire de Saint-Rambert à Grenoble, comprenant la topographie, l'archéologie, l'histoire de toutes les localités dans un rayon de 15 à 20 kilomètres de chaque station; l'histoire de Grenoble, antiquités, monuments, etc.; ouvrage différent des guides ordinaires par la nature des recherches et des études dont il est le résultat. — Un tableau du mouvement littéraire dans les quatre départements qui composent l'académie de Grenoble; travail destiné à la revue des sociétés savantes. — Communications au Comité impérial des travaux historiques dont il est un des correspondants.

Le professeur de littérature ancienne, M. Roux, a terminé son étude des historiens de l'antiquité : chez les Grecs, Xénophon et Polybe; Xénophon, le plus aimable des philosophes et des écrivains anciens, quoiqu'un peu trop asservi à ses préjugés, trop complaisant à ses théories pour être en tout un historien vraiment sérieux, en dehors des évènements auxquels il a lui-même présidé et qui s'imposent en quelque sorte à sa conscience; Polybe, comparable à Thucydide par la méthode, l'austérité, la profondeur, le surpassant par la science et faisant quelquefois de ses bonnes qualités un étalage qui n'a pas toujours été loué. A Polybe le professeur a opposé, dans la seconde partie du cours, Tite-Live qui, en le suivant pas à pas dans toutes les époques qu'ils ont traitées concurremment, a réchauffé ses récits du feu de son patriotisme et de son éloquence.

Cette année, le professeur fera l'histoire de l'éloquence grecque jusqu'au temps de Démosthènes et de ses rivaux; et celle de l'éloquence latine jusqu'à Cicéron.

Le professeur a publié une étude sur Xénophon considéré comme historien et comme philosophe.

Le professeur de littérature française, M. Maignien, a étudié la fin du 18e siècle à partir de Beaumarchais. Alors les idées se modifient en bien de sens, et la littérature semble s'ouvrir des voies nouvelles et même des sources qui peuvent devenir fécondes, avec André Chenier, Bernardin-de-Saint-Pierre, Chateau-

briand, Mme de Staël, de Maistre, dont les œuvres les plus importantes ont été analysées en elles-mêmes, et au point de vue des circonstances où elles se sont produites. Cette année le professeur fera des études sur le XVIIe siècle dont les productions originales sont au premier rang parmi les chefs-d'œuvre de l'histoire de l'humanité. Il a publié quelques études d'art sur le musée de Grenoble.

Le professeur de littérature étrangère, M. Huguenin, successeur d'un professeur (M. Hatzfeld) qu'a perdu notre faculté et qu'a gagné un lycée de Paris, M. Huguenin a fait des études sur la poésie anglaise. Après avoir retracé la vie de Shakespeare et apprécié les qualités et les défauts de son génie, il a fait ressortir quelques-unes des immortelles beautés du grand poète de l'Angleterre : originalité créatrice; prodigieuse variété de conceptions, partout l'idée de la suprême justice qui gouverne le monde; admirable vérité des passions et des caractères. De cette étude, il a passé à celle du *Paradis perdu;* il en a fait admirer les beautés gracieuses ou terribles, et l'art merveilleux dans la peinture d'un monde mystérieux et invisible. Il a terminé par une revue générale de la littérature anglaise au XVIIIe siècle. Cette année, le professeur étudiera les chefs-d'œuvre de la poésie italienne. Il commencera par l'œuvre de Dante dont le génie n'a pas seulement embrassé les idées et les sentiments, la science et l'art du moyen âge, mais encore tout ce que l'âme humaine renferme de plus intime, de plus noble, de plus élevé.

Voilà, Messieurs, nos études et nos travaux. Ai-je tort de vous les rappeler et de vous en indiquer sommairement l'esprit? Non sans doute; nous sentons tous que l'intérêt qui s'attache aux lettres tient à la fois au plaisir le plus pur et le plus noble de l'esprit, et aux nécessités les plus légitimes de la société. Mais il ne faut pas s'y tromper, ces exigences sont diverses : d'abord en apparence on ne nous demande que de savoir ce qui tient à notre profession, *age quod agis;* puis bientôt on nous réclame autre chose, et c'est cette autre chose qu'il aurait peut-être fallu nous demander d'abord. Ceci est

en effet remarquable : l'esprit français aujourd'hui, on ne peut se le dissimuler, s'est modifié au point de vue des idées pratiques, visiblement profitables, mais il est resté le même par sa finesse, sa légère mais impitoyable ironie à l'égard de l'ignorance et du faux; il ne fait grâce à rien ni à personne, il est toujours à la recherche du bourgeois gentilhomme, et il a la satisfaction de le rencontrer souvent; mais qu'il me soit permis de lui faire observer que c'est là une contradiction et un grand tort : Quoi! pourrais-je lui dire, vous prêchez la plus stricte économie sur toutes les branches des études sérieuses mais générales et tellement humaines qu'embrassant l'homme même, elles ne s'appliquent à rien de particulier; là, en effet, est le vrai grief reproché, et quand vous avez ainsi trompé des esprits prévenus, en vous trompant vous-même, sans doute, quand vous les avez attirés dans le piége, et qu'il est trop tard, alors vous êtes impitoyable pour les moindres fautes, pour de légères erreurs d'esprit, de style, de logique; on vous a cru et l'on a appris en conscience son métier, mais rien que son métier, et vous leur reprochez ensuite de n'avoir pas les connaissances qui s'appliquent à tous ces métiers et qui font surtout l'homme. Le peintre vous avait cru, et vous lui reprochez d'être captif dans son génie étroit et de ne comprendre Homère, Corneille, ni la nature; l'avocat vous avait cru et vous lui reprochez d'être diffus, sans grâce et sans vigueur; le médecin vous avait cru, et vous lui reprochez de ne pouvoir lire Hippocrate, et, ne connaissant dans l'homme que la physiologie, d'ignorer l'homme lui-même; le commerçant vous avait cru..... mais pourquoi continuer cette énumération qui pourrait être longue; c'en est assez pour vous faire voir combien nous sommes conséquents lorsque nous prévenons, à temps, des regrets que laissent plus tard ces lacunes irrémissibles, et des douleurs de l'amour-propre quand on sent alors tout ce qui manque, sans savoir au juste ce que c'est.

Pourquoi Molière, pourquoi La Fontaine sont-ils au premier rang parmi les poètes les plus aimés, les plus connus de

tout le monde ? c'est que leur génie excelle à peindre les faiblesses de ces esprits incomplets chez qui le manque de culture intellectuelle et morale est une cause incessante d'erreurs et de bévues, en même temps qu'un auxiliaire obstiné de passions ridicules. Ces deux poètes ne sont-ils pas, indépendamment de leurs qualités éminentes, plus particulièrement français par ce côté. Combien s'en amusent sans savoir de quoi ni de qui il s'agit, et se complaisent dans des images qu'ils auraient facilement trouvées, s'ils savaient trouver quelque chose, sans aller les chercher si loin.

Nous rappelons donc ces principes aux jeunes gens, aux hommes du monde, à tous ceux qui estiment les lettres pour elles-mêmes et pour leurs résultats réels et même pratiques, puisqu'on en fait usage tous les jours. Je croirai avoir beaucoup fait si, par ces simples réflexions et ces arguments qui ne sont pas nouveaux, je puis exciter plus vivement le goût d'études si utiles, et persuader aux jeunes gens qui s'inscrivent à nos cours, que ces exercices intellectuels ont pour eux cette double utilité que c'est à cette condition, j'oserais dire à cette seule condition, qu'ils tireront de leurs études spéciales tout le fruit qu'ils peuvent en espérer.

C'est là ce que nous demandons ; c'est ce qu'exige justement l'Etat qui se fie ensuite au grade honorablement gagné; il s'agit bien vraiment de savoir si l'on aura à écrire en latin, à lire du grec, à faire des vers latins, des analyses littéraires et tout le reste. Non. Il ne s'agit pas de faire ces choses ni même, absolument, de les savoir; mais il faut les avoir sues et conserver pour toujours ce qui résulte de cet ensemble d'études générales et vraiment humaines, puisqu'il s'agit de l'humanité à ses différents âges; il faut pouvoir toujours dire avec vérité : rien de ce qui intéresse l'homme ne m'est étranger. Nous pourrions aller plus loin et montrer combien on est quelquefois oublieux et même ingrat envers ces études dont on nie souvent les effets tout en en jouissant, et qui laissent partout dans la vie des traces présentes et visibles.

En donnerai-je la preuve et prendrai-je le facile plaisir de tracer ici un portrait du jurisconsulte et de l'avocat illettrés? Non, Messieurs, et si je ne craignais d'être long, je vous donnerais plutôt, au contraire, dans une peinture plus agréable et plus facile, car je n'aurais qu'à regarder autour de moi, l'image fidèle de magistrats et d'avocats qui montrent par leur exemple ce que les études sincères de littérature et de goût peuvent donner de grâce au discours, de force à la logique, de convenance et de vérité à l'expression de la pensée. Je m'arrête donc; j'en ai dit assez, peut-être trop sur un tel sujet ; mais vous me pardonnerez mon insistance, si vous voulez bien faire attention que, dans cette phase de grandeur où marche aujourd'hui la France, chacun, dans sa sphère, doit apporter son tribut, quelque modeste qu'il puisse être. Il importe donc que ceux qui enseignent les lettres, qui démontrent les principes éternels du beau et du bon, non-seulement les enseignent bien, mais en inspirent le goût, en démontrent la vraie utilité, le vrai sens quelquefois méconnu. Quelle dissonance ce serait que l'infériorité de l'esprit, dans cet ensemble de grandeur et de force; que l'ignorance des premiers principes dans ce prodigieux développement d'activité de toute sorte; enfin que la diminution du vrai idéal dans l'histoire de l'homme, à côté de cette chevalerie française toujours prête à courir venger la justice et l'humanité, à porter au loin et partout les fruits de la civilisation, et l'exemple du devoir accompli pour lui-même et pour l'honneur; ah! Messieurs, au milieu de ces grandes choses, permettez-nous de vous rappeler quelquefois les petites, qui ont aussi leur valeur, et dont l'absence ferait un peu discorder ce grand et noble concert que notre France fait entendre au monde qui écoute, qui regarde et applaudit.

M. Silvy, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, prend à son tour la parole

et présente un rapport sommaire sur les travaux de cette Ecole pendant l'année scolaire 1859-1860 :

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

En vous présentant chaque année un rapport sur la situation de l'Ecole de Médecine, je ne crois pas devoir entrer périodiquement devant vous dans les mêmes détails sur notre enseignement. Telle n'a pu être la pensée de l'autorité qui a prescrit ces comptes rendus. Je croirai l'interpréter avec plus d'exactitude en me bornant à exposer le plus succinctement possible les particularités qui se sont offertes dans le cours de l'exercice écoulé.

Le nombre des inscriptions prises pendant l'année scolaire 1859-60 a été de 105 et le nombre des élèves de 35, indépendamment de quelques auditeurs bénévoles. L'année dernière 91 inscriptions avaient été prises par 29 élèves. L'exercice actuel présente donc une augmentation de 14 inscriptions et de 6 élèves.

Je ne développerai point ici de nouveau les programmes de nos cours; vous les connaissez. Qu'il me suffise de vous dire que nos leçons ont été faites conformément aux instructions qui nous tracent d'une manière si détaillée, si complète, la marche que nous devons suivre.

Les professeurs de l'Ecole rivalisent de zèle et de dévouement en faveur de leurs élèves. Les élèves reconnaissants répondent, pour la plupart, aux soins de toute sorte dont ils sont l'objet, en suivant assidûment les leçons, en se pliant volontiers à la discipline, en tenant au dedans et au dehors de l'Ecole une conduite irréprochable. Habitués, avant d'aborder la médecine, aux études fortes et sérieuses, ils se livrent avec plus de succès et moins de fatigue aux études spéciales qui sont l'objet de notre enseignement. C'est là un des plus

beaux résultats des sages exigences qui interdisent l'accès de nos amphithéâtres aux jeunes gens qui ne sont pas lettrés.

Les examens de fin d'année et le concours pour les prix ont donné dans leur ensemble des résultats satisfaisants. Bien que tous les élèves qui y ont pris part n'eussent qu'une ou deux années d'études, ils ont fait preuve, en général, de connaissances précises et variées, et si les épreuves orales de quelques-uns ont laissé beaucoup à désirer, c'est moins par suite du manque d'instruction que par le peu d'habitude de parler en public et d'énoncer nettement leurs idées.

Les élèves qui ont mérité les meilleures notes sont : en deuxième année, M. Bertholet; en première année, MM. Paret et Silvy; en pharmacie, M. Maisonneuve. Quatre élèves ont été ajournés ou ne se sont pas présentés. Ils ne seront admis à prendre une nouvelle inscription qu'après avoir satisfait à l'examen exigé.

En dehors de ce cadre l'Ecole compte un certain nombre d'élèves qui, à raison de leurs années d'études, ne sont plus astreints aux examens de fin d'année. C'est parmi eux que se recrutent les jeunes gens destinés aux fonctions déjà importantes de l'internat.

Au mois de septembre l'Ecole se formait en jury d'examen et procédait à la réception des officiers de santé, des pharmaciens et des sages-femmes, sous la présidence de MM. Courty et Planchon, professeurs à la Faculté de Médecine et à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier.

Vingt-sept candidats s'étaient fait inscrire. Trois de ces candidats aspiraient au titre d'officier de santé, quatre à celui de pharmacien de deuxième classe et vingt au titre de sage-femme.

Des trois candidats officiers de santé, un seul a subi les épreuves. Il a prouvé qu'il possédait la somme des connaissances exigibles pour l'obtention du diplôme.

Parmi les quatre aspirants au titre de pharmacien, deux étaient déjà pharmaciens de deuxième classe reçus par les au-

ciens jurys, et ils se soumettaient à de nouveaux examens pour avoir le droit d'exercer dans un département différent de celui où ils avaient primitivement établi leur résidence. Ces deux candidats, déjà un peu vieillis dans l'exercice de leur profession, n'ont pas fait preuve d'autant d'instruction théorique que les candidats pourvus d'inscriptions régulières accusant des études devant une Ecole; mais ils se sont relevés de cette infériorité relative par une habileté incontestable dans la partie pratique de l'examen.

Vingt sages-femmes étaient inscrites; dix-huit seulement se sont présentées, dix-sept étaient élèves de Grenoble. Toutes, suivant les expressions de M. le Président du jury, se sont fait remarquer par une précision de connaissances pratiques, qui témoigne de l'excellente méthode suivie par le professeur dans l'enseignement qu'elles reçoivent.

La situation matérielle de l'École est aussi satisfaisante que possible. Les différentes salles affectées soit à l'enseignement, soit à l'étude, sont dans un bon état. Le mobilier scientifique augmente chaque année et s'enrichit peu à peu de précieux instruments. Les collections d'anatomie pathologique et de matière médicale sont devenues assez considérables pour rendre nécessaires l'agrandissement du local et l'augmentation des casiers destinés à les recevoir. Enfin la bibliothèque, composée aujourd'hui de plus de huit cents volumes, et qui offre aux élèves un puissant moyen d'instruction dont ils s'empressent de profiter, a reçu des dons précieux, parmi lesquels je dois signaler la collection complète des thèses soutenues devant la Faculté de Médecine de Montpellier, depuis le 1er janvier 1825 jusqu'au 31 décembre 1858. Nous devons ce beau recueil, comprenant 190 volumes in-4°, au bienveillant intérêt de M. Berard, doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier. Ce précieux envoi a motivé de la part du conseil municipal de Grenoble le vote d'unanimes remercîments.

Depuis le 1er janvier 1859, l'Ecole reçoit régulièrement, par ordre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, la série

des thèses soutenues devant les trois Facultés de Paris, Montpellier et Strasbourg.

M. le Ministre, dans sa haute sollicitude pour tout ce qui touche à l'enseignement en France, a voulu appeler les Conseils académiques à donner leur avis sur des questions touchant à l'organisation des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, envisagée à son point de vue le plus général et au point de vue particulier de la situation de chaque Ecole.

Ces questions qui touchent aux plus graves intérêts, puisque seules elles peuvent procurer aux Ecoles tout le développement dont elles sont susceptibles, en leur donnant une organisation définitive, la même pour toutes et des règlements uniformes, ces questions ont été l'objet d'un sérieux examen dans la session du mois de juin. Espérons que désormais rien ne viendra retarder l'adoption de mesures dont l'expérience de plusieurs années a démontré l'incontestable utilité.

La fin de l'année scolaire a été marquée par une circonstance heureuse. M. Denonvilliers, inspecteur général de l'Université pour l'ordre de la médecine, a été chargé par M. le Ministre de l'inspection de l'Ecole de Grenoble. Nous avons trouvé dans cet éminent professeur, avec une connaissance approfondie de tout ce qui touche à l'enseignement dans les Ecoles de médecine, une sympathie et une bienveillance dont nous ne saurions trop nous louer.

M. Denonvilliers a visité en détail les divers établissements destinés à l'instruction théorique et pratique de nos élèves, hôpitaux civil et militaire, salles de clinique, école de maternité, amphithéâtre, laboratoire de chimie, collections, bibliothèque, jardin des plantes, muséum d'histoire naturelle. Il a constaté ainsi combien l'Ecole de Grenoble était favorisée sons le rapport des moyens d'instruction. Il a apprécié surtout l'avantage pour l'Ecole d'être placée à côté d'une Faculté où sont enseignées avec tant de distinction les sciences physiques et naturelles. Avantage précieux, en effet, Messieurs,

car le médecin qui bornerait ses études à la structure de l'homme, à l'observation des phénomènes de la santé et de la maladie, renfermerait le plus beau de tous les arts dans un cercle trop étroit; il méconnaîtrait l'étendue de son vaste domaine. La médecine a conquis les sciences physiques et naturelles, elle s'entoure de leur appui, elle commande à leurs efforts, dirige à son gré l'utile emploi de leurs découvertes, et, à force d'emprunter partout des moyens de soulagement et de conservation, elle a fait avec elles un pacte qu'on ne peut plus rompre aujourd'hui.

Profitez, Messieurs les étudiants, des richesses scientifiques qui vous entourent. Destinés à vivre au milieu des hommes éclairés, à prendre part à toutes les manifestations de l'intelligence, vous ne voudriez pas rester au-dessous de votre position. Livrez-vous avec ardeur aux exercices anatomiques dont je n'ai pas besoin de vous démontrer l'utilité, et qui d'ailleurs peuvent seuls vous donner l'habileté indispensable à la pratique des opérations chirurgicales. Assistant régulièrement aux leçons de vos professeurs, mettez-vous en état de subir vos examens de fin d'année sans vous imposer ces excès de travail qui fatiguent votre mémoire et ne vous laissent aucune instruction réelle. Suivez avec assiduité les études cliniques qui sont pour vous un commencement de pratique, mais de pratique mise en regard de la théorie et éclairée pas à pas par des maîtres expérimentés. Que le tableau des infirmités humaines ne soit pas offert stérilement à vos yeux. Recueillez les grandes leçons que vous donnent à chaque instant et la vie et la mort. Vous voulez concourir au soulagement de vos semblables, au bien de l'humanité, aider au progrès de la science. Eh bien, ayez toujours présent à la pensée ce noble but des études médicales, et je vous garantis le succès.

M. Jalabert, professeur à la Faculté de Droit, a rendu compte en ces termes du double concours

ouvert entre les Etudiants, conformément à l'ordonnance du 17 mars 1840 :

MESSIEURS,

Les concours ouverts entre les étudiants ont le privilége d'attirer chaque année l'attention bienveillante d'une assemblée d'élite. La proclamation des noms des lauréats dans cette solennité est à elle seule un honneur, et la valeur morale de nos prix est attestée par la remise que veulent bien en faire aux heureux concurrents les représentants les plus élevés de l'église, de la magistrature, de l'armée, de l'administration.

Ces récompenses viennent couronner des efforts persévérants, des veilles studieuses; une simple composition semble les faire obtenir, mais ce travail de quelques heures est le fruit de plusieurs années de préparation, il vaut surtout par ce qu'il révèle dans le passé, et par ce qu'il promet pour l'avenir.

C'est avec une satisfaction pure que la pensée se reporte sur l'emploi que ces jeunes hommes ont fait de leurs facultés et de leurs forces à une époque décisive de la vie; on aime à se les représenter pleins d'ardeur pour la science, obéissant aux inspirations du devoir et tournant vers le vrai et le bien toutes les puissances intérieures dont leur âge est doué. Et leur mérite est d'autant plus grand qu'il se développe plus librement, qu'en dehors de la présence aux cours et des nécessités des examens, ils ne sont assujettis à aucune obligation laborieuse. Nous leur offrons l'impulsion scientifique, l'influence morale, mais d'autres actions s'exercent sur eux et les attirent dans un sens opposé; il leur faut, dans les premiers temps surtout, une résolution énergique incessamment renouvelée pour persévérer dans la voie qu'ils ont choisie. Bientôt cependant ils trouvent dans cette vie de travail d'austères douceurs qu'ils n'échangeraient pas contre une oisiveté facile et vide; à mesure qu'ils avancent, ils découvrent de nouveaux horizons;

en luttant corps à corps avec les difficultés et les obstacles, ils trempent fortement leur esprit, ils grandissent et progressent. Et, lorsque arrivés au terme des études académiques, ils s'élancent dans la carrière qui leur est ouverte, nous nous séparons d'eux avec regret mais sans alarmes. Nous savons qu'ils abordent les luttes de la vie, armés de cette volonté éprouvée qui assure la victoire. Le succès extérieur peut leur faire défaut, mais non le témoignage de la conscience; les yeux fixés sur le but, ils y marcheront avec une sérénité virile, sentant qu'ils sont dans l'ordre providentiel, et soutenus par cette grâce d'en haut qui ne manque jamais aux hommes de devoir et de foi.

Les bons élèves de nos écoles peuvent se reconnaître sous ces traits que nous nous complaisons à tracer, et dont bien des membres distingués de cette assemblée auraient pu nous fournir le modèle dans leur passé. Ce ne sont pas seulement les lauréats que nous avons en vue ; à côté d'eux se trouvent beaucoup de leurs condisciples qui n'ont pu prendre part aux concours établis exclusivement entre les élèves de troisième année et auxquels leurs maîtres peuvent rendre le plus honorable témoignage. La Faculté de Droit de Grenoble n'a en effet rien à envier à aucune autre sous le rapport de la discipline et de la solidité des études, et c'est avec un sentiment légitime de confiance qu'elle accepte toutes les comparaisons en ce qui touche le nombre des travailleurs. Nous appelons de nos vœux l'époque où les ressources du département lui permettront comme à Aix, à Poitiers, à Caen, à Rennes, d'instituer des prix pour les élèves de 1re et de 2me année, et d'ajouter ce moyen d'émulation à ceux qu'offre notre Ecole. Le nombre des boules blanches obtenues, celui des réceptions à l'unanimité indiquent ce qu'on peut attendre des étudiants de ces deux premières séries.

Parmi les étudiants de 3me année entre lesquels la généreuse fondation de l'Etat et du Conseil général nous permet de distribuer des médailles et des prix, dix se trouvaient en ordre utile

pour concourir ; quatre avaient eu l'unanimité de boules blanches dans tous leurs examens, quatre la presque unanimité, deux avaient obtenu seize blanches sur dix-neuf, alors que la majorité simple est seule nécessaire. De douloureuses circonstances de famille, une défiance peut-être exagérée de leurs forces ont éloigné des épreuves plusieurs d'entre eux, et cinq seulement ont pris part à la composition de droit romain, six à celle de droit français.

Le sujet tiré au sort parmi ceux qu'avait choisis la Faculté, était en droit romain, *la théorie des obligations naturelles*, matière intéressante s'il en fût, et qui prêtait à une large exposition de principes et à des développements où la philosophie du droit, l'histoire de la jurisprudence romaine, l'étude raisonnée des textes principaux avaient leur place. Comment le sens du juste, si profond chez les jurisconsultes romains, les conduisit-il à reconnaître l'existence d'obligations qui ne réunissaient pas les conditions exigées par le strict droit civil, et qui cependant n'étaient pas de simples devoirs de conscience? Comment parvinrent-ils à concilier les nécessités de la loi et les inspirations de l'équité en déniant d'une part l'action en justice au créancier naturel, et en refusant de l'autre au débiteur tout moyen de revenir sur le payement accompli, même par erreur? Par quel ingénieux hommage à la bonne foi voulurent-ils que celui qui n'acquittait pas son obligation naturelle ne pût réclamer de sa partie adverse l'accomplissement à son profit d'une obligation civile se rattachant à la même cause, sans se voir opposer une sorte de compensation? Toutes ces questions et bien d'autres se présentaient d'elles-mêmes dans cette doctrine qu'on peut invoquer pour justifier ce beau témoignage que Bossuet rendait au droit romain : « Si les lois » romaines, dit-il, ont paru si saintes que leur majesté sub- » siste encore malgré la ruine de l'Empire, c'est que le bon » sens qui est le maître de la vie humaine y règne partout, » et qu'on ne voit nulle part une plus belle application de » l'équité naturelle. » Nulle théorie romaine ne peut en effet

être consultée avec plus de fruit que celle dont nous parlons pour la saine appréciation des articles du Code, qui reconnaissent encore aujourd'hui l'existence d'obligations naturelles, et le silence de notre loi sur plusieurs de leurs effets importants nous force à recourir aux travaux des jurisconsultes romains : nous y trouvons ce double avantage de profiter des vives lumières de ces grands esprits, et de découvrir plus sûrement la pensée des auteurs du Code, élevés à l'école de ceux que Portalis appelle « les instituteurs du genre humain. » Mais ces rapports étroits avec le droit français qui donnaient un intérêt particulier à cette étude, n'avaient pas à être mis en relief par nos concurrents, ils n'avaient à traiter que le sujet déjà si vaste en droit romain.

M. Castilhon, après avoir défini l'obligation en général et distingué nettement l'obligation naturelle de l'obligation civile, range les obligations naturelles en deux classes, donnant aux unes la qualification de parfaites, aux autres celle d'imparfaites. Cette division excellente en elle-même si on ne s'arrête pas aux termes, lui fournit l'explication des effets différents produits par les diverses obligations auxquelles les textes reconnaissent le même caractère fondamental. Il montre comment les simples conventions qui n'ont pas revêtu les formes ou réuni les conditions voulues par la loi civile, donnent naissance aux obligations naturelles les plus efficaces, pouvant être ratifiées, garanties, novées, opposées en déduction; comment au contraire les obligations contractées par les mineurs de 25 ans, les pupilles, les esclaves, c'est-à-dire par les incapables à divers degrés, ne contiennent pas toujours le germe d'une obligation civile ou le sujet d'une garantie accessoire. Cette dernière partie n'est, il est vrai, qu'indiquée, et les applications du principe laissent à désirer en netteté et en exactitude. Si le cadre tracé au début eût été mieux rempli et si des lacunes notables n'eussent pu être signalées dans ce travail, M. Castilhon aurait eu des titres à un premier prix. Il n'en a obtenu qu'un second, bien mérité du reste par son plan,

par d'heureux développements sur des points essentiels, et par une saine intelligence des procédés de la jurisprudence prétorienne.

M. Castilhon a été suivi de bien près par son émule et son ami M. Edouard de Ventavon dont la composition se recommande par une sage ordonnance des matières, et une proportion intelligente établie entre les diverses parties. L'obligation naturelle vivement caractérisée au début est étudiée dans ses sources, dans ses effets, dans ses modes d'extinction, et chacune de ces divisions est l'objet d'explications généralement justes, quelquefois un peu superficielles, au milieu desquelles des distinctions heureuses sont présentées. Mais quelques erreurs, l'omission d'effets essentiels et surtout l'absence de toute indication relative aux différences qui existent entre des obligations que certains caractères communs réunissent sous une même dénomination ont assigné à M. de Ventavon le second rang et la Faculté lui a décerné une mention honorable, la seule du reste dont elle ait cru devoir disposer.

Le petit nombre de distinctions accordées à l'occasion du concours de droit romain servira à maintenir le niveau de ces épreuves ; nous nous montrons d'autant plus exigeants qu'un enseignement substantiel et complet confié à des professeurs éprouvés offre tous les secours pour l'étude de cette branche du droit. Reconnaissons cependant que cette composition éloignée de plus de six mois de l'examen spécial de droit romain, placée entre le deuxième examen de licence et la thèse, présente aux meilleurs élèves de graves difficultés et qu'il n'est pas étonnant que les premiers prix soient rares.

En droit français il en est autrement, et la révision des matières de toute l'année en vue de l'examen permet aux élèves d'avoir présentes à l'esprit les théories les plus importantes du Code Napoléon. Aussi avons-nous eu la satisfaction de pouvoir décerner sans hésiter deux prix et deux mentions honorables. Le sort avait fait sortir de l'urne le plus difficile d'entre les sujets choisis ; il se formulait ainsi : « Exposer et justi-

» fier les principes qui régissent le classement des priviléges
» généraux et particuliers sur les meubles. »

Les priviléges, on le sait, sont des causes de préférence que l'humanité, la piété envers les morts, l'équité, l'intérêt social ont fait admettre entre les créanciers d'un même débiteur; ils s'exercent sur la généralité des meubles ou se concentrent sur certains d'entre eux. La loi a pris soin de les énumérer; il s'agissait de mettre dans tout leur jour les motifs du législateur et d'en faire ressortir la sagesse. Il fallait ensuite établir un ordre entre ces diverses causes de préférence, ordre qui n'a été formellement indiqué par le Code qu'en ce qui touche les priviléges généraux, et qui devait comprendre tous les priviléges qui peuvent se trouver en concours. C'est une de ces matières dans lesquelles on a souvent signalé les lacunes et les imperfections de la loi actuelle : les tentatives malheureuses de ceux qui ont voulu proposer une nomenclature complète propre à figurer dans des articles de Code montrent que ces reproches pourraient bien n'être pas aussi fondés qu'ils le paraissent au premier abord. Le bon sens indique d'ailleurs que tous les priviléges ne pouvant concourir sur les mêmes meubles, un classement complet est impossible, et que l'ordre de préférence des mêmes priviléges exercés sur les mêmes objets, devant varier suivant certaines circonstances telles qu'antériorité de naissance, connaissance respective des droits des intéressés, on ne saurait trouver dans la loi une énumération par alinéas assignant un rang toujours le même à chaque créancier. Aussi ce que nous demandions aux concurrents, c'était d'extraire des dispositions du Code les principes généraux au moyen desquels tous les conflits pussent être réglés. Nulle matière n'exigeait au même degré une forte généralisation, une application plus délicate de la méthode de déduction ; on aurait pu craindre de voir nos jeunes légistes s'égarer dans les complications du sujet et donner sur des écueils que n'ont pas évité des guides autorisés; nous avons été rassurés en lisant les compositions.

La première d'entre elles révèle un esprit lucide, maître de lui-même, en possession de tous les éléments que fournit une étude approfondie; son auteur entre en matière en traçant un plan irréprochable et le suit sans effort; les déductions logiques se succèdent avec tant de netteté qu'elles commandent l'assentiment, les principes sont mis en évidence, les solutions se produisent comme d'elles-mêmes; le bon sens, l'intelligence de la loi, la clarté surtout, ce mérite inestimable, se rencontrent partout, la lumière se fait et la pensée si vraie d'Horace revient à l'esprit du lecteur :

Cui lecta potenter erit res
Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

La critique la plus exigeante peut à peine relever l'absence de quelques détails secondaires, et ce travail, composé en six heures, semble avoir été fait à tête reposée. La modestie du concurrent lui a persuadé qu'il se bornait à reproduire la pensée de ses maîtres, nous lui devons ce témoignage qu'il se l'est appropriée au point de faire une œuvre personnelle. La Faculté qui a toujours reçu M. Dutrait-Morges à l'unanimité de boules blanches est heureuse de pouvoir lui décerner la plus haute récompense dont elle dispose, c'est-à-dire un premier prix.

Une seconde composition très-remarquable à beaucoup d'égards est celle de M. Edouard de Ventavon dont nous avons déjà mentionné honorablement le travail en droit romain. Esprit vif et facile, classant les données acquises, saisissant les grands traits, s'exprimant dans un style clair et coulant, M. de Ventavon a embrassé complétement son sujet : il a eu le mérite de faire entrer dans sa classification les nombreux priviléges créés par des lois particulières et de porter une grande exactitude dans cette partie de son travail. Ses conclusions sont les mêmes que celles de son heureux condisciple, il y a de l'ordre et de la méthode dans son œuvre. Un peu moins de maturité dans les conceptions, quelques faiblesses dans les raisonne-

ments, l'absence de toute justification du classement législatif des priviléges généraux, une légère erreur échappée à la rapidité de l'improvisation justifient l'ordre de récompenses adopté par la Faculté. Le second prix de droit Français est acquis à M. de Ventavon qui n'a jamais eu que des boules blanches à ses examens; nous le retrouverons sans doute au doctorat en attendant qu'il continue au barreau avec un talent héréditaire de nobles traditions de famille.

Deux mentions honorables ont été dignement conquises dans le même concours, la première par M. Silvestre, la seconde par M. Castilhon.

M. Silvestre a de la netteté, de la décision, de la vigueur; il a beaucoup lu et remué un grand nombre d'idées : il se passionne pour les opinions qu'il embrasse, et sa conviction ardente donne de l'animation et de la vie à sa discussion; il y a chez lui de la sève qui n'est pas toujours contenue, l'exubérance est son principal défaut, il donne souvent d'excellents développements à ce qui est hors du sujet, le temps lui manque ensuite pour traiter complètement les questions proposées, il néglige son style et réfute parfois avec trop de verdeur les opinions contraires. M. Silvestre a déjà tant fait pour mettre en valeur ses facultés qu'il peut sans trouble mesurer ce qui lui reste encore à faire. Ses examens ont offert l'exemple bien rare d'un progrès continu, incessant: l'éloge, c'est-à-dire la note la plus honorable, est venu couronner le dernier et la thèse. Qu'il vise à la précision, à la sobriété, à la mesure, qu'il élague beaucoup et qu'il condense, qu'il fuie le paradoxe, qu'il châtie son style et il mettra son mérite dans tout son jour.

M. Castilhon ne pèche point par l'abondance quand il est au cœur de son sujet, mais il ne l'aborde qu'après avoir consacré près de la moitié de sa composition au commentaire des articles 2101 et 2102 qui était là un hors-d'œuvre, et forcé de se restreindre, il n'a plus le temps nécessaire pour développer certains points essentiels; il laisse échapper des inexactitudes, en particulier en ce qui concerne les priviléges établis par les lois spé-

ciales. S'il eût suivi un ordre plus rigoureux et complété son travail, il eût pu prétendre à un prix. Telle qu'elle est, sa composition renferme des parties excellentes, la question d'antériorité entre les priviléges spéciaux et les priviléges généraux est remarquablement traitée et plusieurs cas de conflit assez compliqués sont réglés avec sagacité. M. Castilhon a le sens juridique exercé, de la vigueur dans l'esprit, et une puissance de travail qui, bien dirigée, doit donner les meilleurs résultats; son double succès en droit romain et en droit français est d'un bon augure pour l'avenir.

A lui comme à ses condisciples dont nous avons déjà apprécié les travaux, et à ceux qui avaient mérité de prendre part à ces épreuves, nous donnons rendez-vous aux concours qui s'ouvriront pour eux après leur deuxième examen de doctorat, ou dans l'année qui suivra leur thèse. Là, dans des mémoires qu'ils pourront composer avec tous les secours de la science et pour lesquels huit mois leur seront donnés, ils marqueront leurs progrès et réaliseront tout ce qu'ils promettent aujourd'hui.

Pour cette année encore nous avons le regret de constater l'absence de dissertations sur le sujet désigné par Son Excellence M. le Ministre sur la proposition de la Faculté. Trois docteurs reçus dans l'année, quatre aspirants au doctorat auraient pu prendre part au concours, et la matière indiquée, *la solidarité en droit romain et en droit français*, avait de quoi tenter leur ambition.

Un nombre au moins égal de nos élèves se trouvera dans les conditions voulues pour disputer la médaille d'or dans l'année qui s'ouvre aujourd'hui. Sans pouvoir encore faire connaître le programme du concours, il nous est permis de dire que cette étude offrira un intérêt particulier pour nos nouveaux concitoyens qui rentrent dans la grande famille Française, et que les questions posées réuniront ce que la science juridique a de plus élevé et ce que la pratique judiciaire offre de plus actuel.

Nous adressons un appel pressant à nos aspirants au doctorat;

ils ont à soutenir dignement l'honneur de la Faculté à laquelle ils appartiennent et à payer une dette de reconnaissance envers leurs maîtres ; à eux de montrer ce que cette grande et belle science du droit peut inspirer de zèle et de ferveur, et par la rigueur de leur méthode, la force de leur dialectique, la sûreté de leurs décisions et surtout l'élévation de leurs doctrines, de déposer en faveur de l'enseignement qu'ils ont reçu.

Notre ambition va plus loin encore pour nos élèves : nous voudrions qu'un jour dans cette fête de Cujas si heureusement consacrée à l'encouragement des hautes études juridiques, un lauréat de Grenoble pût recevoir de l'Académie de législation de Toulouse une couronne enviée entre toutes, celle que le Ministre de l'instruction publique décerne à l'auteur du meilleur mémoire déjà honoré d'une première médaille d'or.

Quelle que soit la carrière que nos docteurs aspirent à parcourir, il sera bon pour eux d'y entrer sous d'aussi favorables auspices et de donner de tels gages à la science à laquelle ils veulent se vouer. Au besoin nous pourrions invoquer le témoignage des chefs de la Cour dont la haute intelligence voit dans ces distinctions les titres les plus sérieux à leur appui, et la sanction que l'éminent magistrat qui occupe le Ministère de la justice saisit toutes les occasions de donner aux jugements des Facultés et à celui de l'Académie.

Vingt ans se sont écoulés depuis l'institution de ces épreuves et nous pourrions nommer ici les lauréats de doctorat qui ont été élevés aux plus honorables emplois de la magistrature et y poursuivent leur marche ascendante; — nous n'aurions pas à aller chercher bien loin de nous des hommes qui ont révélé dans ces tournois académiques un mérite que l'enseignement supérieur est heureux d'avoir su attirer. L'Université qui se retrempe incessamment dans le concours à tous les degrés aime à citer de tels exemples. Mais, sans insister sur la consécration du succès, ne parlons que de devoir et d'honneur, — devoir envers les maîtres, honneur pour soi et les siens; — grâce à Dieu, ces mots ont

conservé chez nous tout leur prestige, et ils susciteront toujours, partout où ils seront prononcés en France, les mâles résolutions et les héroïques efforts.

CONCOURS D'AOUT 1860.

ÉTUDIANTS EN DROIT.

Droit français.

1er Prix : M. Joseph-Paul Dutrait-Morges, de Grenoble.

2e Prix : M. Edouard de Ventavon, de Grenoble.

1re Mention honorable : M. Zéphirin Sylvestre, de Cabrières-lès-Avignon (Vaucluse).

2e Mention honorable : M. Victor Castilhon, de Saint-Vallier (Drôme).

Droit romain.

(Pas de 1er Prix.)

2e Prix : M. Castilhon, déjà nommé.

Mention honorable : M. Edouard de Ventavon déjà nommé.

Elèves des diverses années qui ont obtenu unanimité de boules blanches dans leurs épreuves.

MM. Guillermet, Albert Bith, Meyer, Dumolard, Rattier, Garon, Seux, Duhamel, Gayet, Castilhon, de Montal, de Talode du Grail, Lombard, Sylvestre, Edouard de Ventavon, Giraud, Dutrait-Morges, Valabrégue, Arrighi, Taulier, Humbert Faure, Mork, Piollet.

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

Première année.

Prix ex æquo : MM. Abel Paret, de Theys (Isère), et Hector Silvy, de Grenoble.

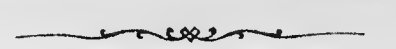
Mention honorable ex æquo : MM. Paul Giroud, de Grenoble, et Louis D'Hauteville, de la Voulte (Ardèche).

Deuxième année.

Prix : M. Marius Bertholet, de Grenoble.

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

Prix : M. Eugène Maisonneuve, de Guilherand (Ardèche).



Grenoble, imp. de A. Baratier. — 101260.